

Radicalisation des policiers ? Attention, Castaner présente des signes de ridiculisation !

écrit par François des Groux | 12 octobre 2019

Le Label Diversité dans la fonction publique - 12/04/2019



Le Label Diversité, créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé. Il permet à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail.

Le Label Diversité concerne tous les types d'employeurs : entreprises, administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, etc.

Ce label permet de vérifier, et le cas échéant, d'améliorer les processus RH afin de prévenir ou de corriger les mécanismes de discrimination, en examinant l'ensemble des critères de discrimination définis par la loi, dont l'âge, le handicap, l'origine, le genre, l'orientation et l'identité sexuelles, les opinions syndicales ou religieuses etc. S'inscrivant dans la continuité de la Charte de la diversité, il est aussi un des leviers de mise en œuvre de la Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique, promue par le ministère en charge de la fonction publique et le Défenseur des droits.

Agent Nunez : "M'sieur, ms'ieur, je voudrais dénoncer la ridiculisation de mon collègue !"

.

Effectivement, le [Canard Enchaîné](#) a raison de dénoncer cet agent de l'État en voie de ridiculisation car Castaner – c'est lui- en présente tous les signes précurseurs : la barbe hirsute, l'usage immodéré de la taqiya et des menaces sur ses propres collègues.

.

En effet, auditionné par la commission des lois du Sénat après l'attaque à la préfecture de police, Christophe Castaner semblait se défaire sur les policiers qui auraient fauté en ne dénonçant pas l'agent radicalisé Harpon. En gros, "c'est pas moi, c'est eux, c'est de leur faute."

Sauf que Castaner fait partie d'un gouvernement qui, par posture antiraciste et idéologie gauchiste, encourage l'embauche de la diversité surtout si elle est "racisée" et musulmane. Et qui ne trouve rien de mieux que de la mettre aux postes les plus sensibles (sécurité, renseignement...). Quiconque s'y oppose se voit traiter de raciste, de fasciste, de populiste ou d'islamophobe.

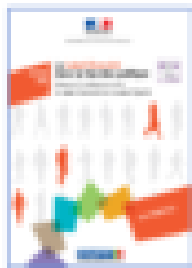
.

Conséquences de cette discrimination positive : en signant la "charte pour la diversité" et ayant obtenu le "[label diversité](#)", le ministère de l'Intérieur se retrouve avec des fonctionnaires de police à l'image de certains aliens de banlieue.

.

Et malheureusement, toutes les institutions sont touchées : armée, gendarmerie, douanes...

Le Label Diversité dans la fonction publique - 12/04/2019



Le Label Diversité, créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé. Il permet à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail.

Le Label Diversité concerne tous les types d'employeurs : entreprises, administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, etc.

Ce label permet de vérifier, et le cas échéant, d'améliorer les processus RH afin de prévenir ou de corriger les mécanismes de discrimination, en examinant l'ensemble des critères de discrimination définis par la loi, dont l'âge, le handicap, l'origine, le genre, l'orientation et l'identité sexuelles, les opinions syndicales ou **religieuses**, etc. S'inscrivant dans la continuité de la Charte de la diversité, il est aussi un des leviers de mise en œuvre de la Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique, promue par le ministère en charge de la fonction publique et le Défenseur des droits.

En avril 2019, 31 collectivités publiques ont obtenu et conservé le Label Diversité : 4 ministères (les ministères économiques et financiers (2010), les ministères sociaux (2012), le ministère de la Culture (2017) et le ministère de l'intérieur (2018), 17 établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, 4 collectivités territoriales (ville de Lyon, ville de Nantes et Nantes Métropole, ville de Dijon ainsi que son CCAS et Dijon Métropole et le conseil départemental de Seine Saint-Denis), 2 établissements publics de santé, une Agence régionale de santé, l'École de Management de Strasbourg, et une Chambre de commerce et d'industrie.

Ce sont ainsi près de 500 000 agents publics qui sont couverts par le label Diversité.

.

L'État demande donc à ses agents de dénoncer ceux qu'il a ouvertement fait entrer au sein des institutions les plus sensibles !

C'est alors la double peine pour les policiers : se faire casser par la hiérarchie en cas de non-dénonciation d'un musulman radicalisé (hou, quelle lâcheté !) ou se faire casser par la hiérarchie en cas de dénonciation d'un musulman "normal" (Hou, quelle islamophobie !)

.

Problème : à barbe et à nourriture halal identiques, à heures de prière égales, avec les mêmes épouses voilées, comment faire la différence entre un musulman "équilibré" et un autre "en voie de radicalisation" ? Y-aurait-il un mode d'emploi ? L'état dispensera-t-il des formations ?

En attendant, selon Le Parisien qui en fait des tonnes sur le sujet, la "psychose" et la "paranoïa" règnent dans les commissariats.

Morale de l'histoire : il est plus facile d'éborgner un Gilet Jaune que de dénoncer un collègue radicalisé.

* Pour aider nos amis policiers confrontés à l'hydre islamiste, nous proposons à la fin de l'article un modèle de lettre de dénonciation pour une meilleure "société de vigilance."

.

Deux policiers soupçonnés de radicalisation désarmés après la tuerie à la préfecture

En poste en région parisienne, ils sont soupçonnés de radicalisation. La psychose gagne les rangs policiers.

C'est l'une des répliques de l'affaire Mickaël Harpon. Après le traumatisme provoqué par l'absence de détection du tueur de la préfecture de police de Paris (PP), une certaine psychose gagne les rangs des policiers : et si d'autres collègues en poste cachaient leur radicalisation pour passer à l'acte le moment propice? Une interrogation qui peut vite tourner à la paranoïa.

Selon nos informations, les signalements se multiplient depuis l'attentat et deux policiers de la région parisienne ont d'ores et déjà été « désarmés ».

L'un d'eux a été suspendu à titre provisoire.

C'est que la préfecture de police, frappée au sein de son sanctuaire de la direction du renseignement, a haussé le ton. Dans une note du 7 octobre, Didier Lallement, le préfet de police, appelle les directeurs de service « à signaler immédiatement à [leur] hiérarchie les signes d'une possible radicalisation d'un agent ».

Et de citer comme indices : « les changements vestimentaires et alimentaires, le refus de serrer la main du personnel féminin, un repli sur soi, le rejet de l'autorité »...

« Cette note a mis le feu aux poudres, témoigne un policier parisien. À la DOPC, une des directions de la PP, des policiers ont voulu signaler un gardien de la paix car il ne faisait plus la bise aux filles alors qu'il n'est pas même pas musulman. C'était plus de la misogynie. »

Suspendu « par principe de précaution »

Deux cas ont déjà fait l'objet d'un processus disciplinaire. De sources concordantes, il s'agit d'abord d'un capitaine de police affecté à la brigade d'exécution des décisions de justice, un service de la PJ parisienne chargée de traquer les fugitifs. Âgé de 39 ans, ce chef de groupe a été prié de rendre son arme de service ce jeudi matin et a été suspendu « par principe de précaution ». Le comportement de cet officier avait été signalé dès 2011 après qu'il a contracté un mariage avec une avocate de confession musulmane.

Selon ses collègues, il s'ostracise, se laisse pousser la barbe, refuse tout contact avec le personnel féminin et s'épanche de plus en plus sur la religion. Il s'adonne aussi à la prière au bureau.

Une enquête administrative et de sécurité est alors diligentée par l'Inspection générale de la police nationale et la Direction du renseignement de la PP. Celle-ci conclut que l'agent est certes religieux, mais pas radicalisé.

En 2018, le policier est transféré sur un poste moins opérationnel mais néanmoins sensible : il a en charge le Fijait, le fichier qui recense les auteurs d'infractions terroristes.

Plus aucune alerte n'est émise. Au contraire, le fonctionnaire, séparé depuis de son épouse, s'est rasé la barbe et ne semble plus aussi isolé. Mais à la lumière de la tuerie de la PP, ses collègues s'inquiètent d'une possible « taqiya », une technique de dissimulation prônée par les islamistes, et le signalent. Les autorités préfèrent jouer la prudence. Sa suspension laisse dubitative certains policiers, d'autant que ses méthodes de management jugées trop rudes avaient été critiquées en interne. C'est sur son cas qu'a été

interrogé Christophe Castaner, ce jeudi matin, par la commission des lois du Sénat.

Le second policier désarmé cette semaine est un gardien de la paix en poste au commissariat de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Il n'a pas été suspendu à ce stade.

Âgé de 34 ans, ce converti avait déjà été révoqué de la police en septembre 2018, une sanction contestée et annulée en début d'année par le tribunal administratif. Son comportement avait été jugé prosélyte et sectaire : il incitait les jeunes adjoints de sécurité à faire la prière et refusait les contacts avec les femmes. Il avait par ailleurs croisé l'auteur de l'attaque contre des militaires de l'opération Sentinelle à Levallois-Perret en 2017 et avait prêté son arme et son badge police à un ami du terroriste à l'occasion d'une photo. Ce qui lui a valu d'être entendu comme témoin à la sous-direction antiterroriste...

« Personne n'a été formé »

... « Le problème, ajoute David Le Bars, secrétaire général des commissaires de la police nationale, c'est que personne n'a été formé aux signes de la radicalisation et on manque de connaissance sur l'islam...

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/deux-policiers-desarmes-apres-la-tuerie-a-la-prefecture-10-10-2019-8170620.php>

Modèle de lettre de dénonciation des agents radicalisés

Adolphe Ramirez
Agent matricule 507
Commissariat labellisé diversité
3, avenue de la Collaboration
75018 Paris



SPECIMEN

11 OCTOBRE 2019

M GASTAGNER CHRISTOPHE

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau, 75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la radicalisation de M Mohamed ben Slimane, agent de police matricule n°622 au commissariat labellisé diversité du XVII^e arrondissement de Paris, 3 avenue de la Collaboration.

Portant la barbe et se reservant sans cesse de cacaen-boulettes au collectoir, il affiche ostensiblement main de fatma, mialaha et épouse veillée dans sa poquet 3008.

De plus, il ne fait plus la bise à ses 60 collègues Slimanes au motif que « 4 fois sur la joue tous les matins, c'est chiant ».

Enfin, il agit fébrilement à son bureau une boule à neige « La Mecque en hiver ».

En espérant avoir fait preuve de vigilance contre l'hydre islamiste, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Adolphe Ramirez